

Département de la Somme

N°91/2023

Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, LEPOIX, FOURCROY, DELASSUS, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs PINCHON, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, POISSON, LEULIER, DELAFOSSE, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, PARMENTIER, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M MOREL donne pouvoir à MME LEPOIX
M DELAFOSSE donne pouvoir à M GAILLARD
M PARMENTIER donne pouvoir à MME SOUILLARD
MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Secrétaire de séance : MME DIRUY

La séance étant ouverte,

Vu le projet d'acquisition présenté par la SCI BOSELLI représentée par M COQUIDE gérant les enseignes RENAULT TRUCKS.

Oùie la proposition du Président,

Le conseil communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Autorise la vente de terrain à la SCI BOSELLI portant sur une superficie de 200 m² à 15 € HT soit 18 € TTC à prendre dans les parcelles dont la désignation suit : Parcelle cadastrée ZP 56 située sur la commune de Saint Sauveur dont les superficies exactes seront déterminées à dire de géomètre et d'après plan à constituer par ce dernier pour l'acte de vente. Dit que les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

OBJET:

Zac des Bornes du Temps I –
Cession foncière à SCI BOSELLI

Date de convocation :

19 septembre 2023

Date de séance :

27 septembre 2023

Date d'affichage :

3 octobre 2023

Membres en exercice : 54

Membres présents : 35

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi
de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

- Autorise le Président à signer toutes pièces, tout avant-contrat, tout acte authentique de vente, toute option, se rapportant à la cession dudit terrain, aux charges et conditions que le Président jugera convenables.
- Donne l'autorisation pour toute régularisation des actes au profit de toute personne physique ou morale que la SCI BOSELLI aura décidé pour substitution.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 octobre 2023 et de sa publication le 3 octobre 2023.

